

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 96 (1967)

Heft: 2

Rubrik: Hommage de reconnaissance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Homage de reconnaissance

A fin décembre dernier, les inspectrices et inspecteurs scolaires ont pris congé de leur chef, M. José Python, Directeur de l'Instruction publique.

A cette occasion, M. Paul Simonet, chef de service à l'enseignement primaire, a eu l'heureuse idée de préciser – n'était-il pas le mieux placé pour le faire? – les raisons profondes de l'hommage mérité qui fut rendu ce soir-là à M. le Conseiller d'Etat, José Python, en énumérant les réalisations accomplies avec ses collaborateurs sur le plan pédagogique: coordination des fonctions des inspecteurs et inspectrices scolaires et des nombreuses commissions dans lesquelles le corps enseignant est largement représenté; édition de nombreux et nouveaux manuels scolaires, fiches illustrées; élaboration du nouveau Guide et plan d'études, d'un programme d'éducation cinématographique; organisation de cours spéciaux pour maîtres chargés de cette éducation; création d'une section fribourgeoise bilingue de travail manuel et de réforme scolaire, d'un centre de recherche pédagogique de langue allemande; organisation de cours d'initiation aux techniques nouvelles: Cuisenaire, pour le calcul, Ward, pour le chant, moyens audio-visuels, intensification, amélioration de la formation des maîtresses d'ouvrage manuel; création d'un inspectorat pour les classes A. I. et service de dépistage des enfants à y placer: ouverture des premières classes terminales: programme de formation des maîtres; problème des écoles enfantines, etc.

Et sur un autre plan, la Direction de l'Instruction publique a participé, par la désignation de délégués fribourgeois, aux travaux et projets de «l'Ecole romande». Elle s'est prêtée très activement aussi à la coordination intercantonale sur le plan de l'instruction primaire, en particulier; édition en commun de plusieurs manuels – livre d'histoire suisse, manuels de calcul, recueil de chants; collaboration aux commissions intercantionales: télé-scolaire romande, cinéma scolaire suisse, GRETI et CIPER, conférences romandes des chefs des D.I.P. et de leurs chefs de service.

En jetant un regard plus attentif encore sur l'œuvre accomplie, il est réjouissant de constater que la Direction de l'Instruction publique a fait prendre ou voter de nombreux arrêtés et lois qui modifient peu à peu la structure de l'Ecole fribourgeoise. En effet, ces mesures sont de nature à améliorer les conditions de travail et de salaire du personnel enseignant et à lutter efficacement contre la pénurie. Si elles n'ont pas toujours été bien comprises, ces mesures n'en ont pas moins produit leurs bons effets: arrêté du Conseil d'Etat sur l'augmentation des honoraires des maîtres dirigeant les cours complémentaires; ACE sur la revalorisation des suppléments pour classes nombreuses; décisions de la DIP améliorant et

adaptant les traitements des religieuses enseignantes; ACE sur la suppression de la classe d'attente; décision du C.E. améliorant le classement des institutrices; ACE augmentant les prestations en faveur des classes A.I.; ACE adaptant le traitement des maîtresses d'ouvrage manuel, prévoyant leur intégration à la caisse de retraite et le paiement des traitements par l'Etat; élaboration du règlement modifiant le programme des examens du brevet; loi concernant le logement des instituteurs et le mode de paiement des traitements du personnel enseignant, loi sur le début de l'année scolaire, etc. Tout cela fut accompli indépendamment des mesures générales prises en faveur de l'ensemble du personnel de l'Etat: loi sur les traitements et loi sur la Caisse de retraite. Et nous en passons!

Certes, l'œuvre de rénovation de l'Ecole fribourgeoise n'est pas encore achevée. Ce sera la mission du nouveau Directeur de l'Instruction publique. Mais l'inventaire dont les inspecteurs et inspectrices ont été les témoins attentifs est tout à l'honneur de M. Python et du Conseil d'Etat qui a sanctionné ses initiatives.

L. M.

Joseph Stierli · Collection TERRE ET LOUANGE

Les Jésuites

Adaptation française de Raymond Bréchet

272 pages, plus 8 pages d'illustrations
hors-texte

Fr. 16.10

Sous forme simple et accessible, ce livre présente la mise au point la plus récente et la plus complète d'une question qui n'a pas fini de soulever les passions: les Jésuites.

En vente dans toutes les librairies



Editions Saint-Paul, Paris et Fribourg